

MAIRIE DE LANLOUP
Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/05/2016

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 8 ; présents : 8.

L'an deux mil seize, le dix mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 03/05/2016

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, José DORÉ, Jacques THORAVALE, Philippe MENGUY, Gwénola BINELLI, François REBOURS.

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - avis et procédure de recours

Le Maire rappelle le processus d'élaboration du SDCI, tant selon ce que prévoit la loi que selon la procédure suivie par le Préfet.

Le Maire rappelle que les élus des Côtes d'Armor, et particulièrement ceux constituant la CCPG (Communauté de Communes Paimpol Goëlo), ont eu connaissance d'un projet de carte en octobre 2015, indiquant que la CCPG n'était pas dans l'obligation de fusionner.

Le Maire ajoute qu'il était indiqué que pour le cas où une fusion aurait dû être suivie, elle était envisagée en projet selon des modalités différentes de celles qui ont finalement émergé à la fin du processus de concertation des élus, lesquels ont été privés d'une frange considérable du délai qui aurait dû leur être imparti pour débattre du schéma.

Le Maire rappelle enfin que le projet tel que présenté par le Préfet ne respecte par la règle de cohérence imposée par le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le schéma proposé par le Préfet, dans sa dernière mouture, présentée aux élus.

Le Maire invite chaque conseiller municipal à donner son avis sur cette question.

Après avoir entendu chaque élu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- rejeter et contester le projet de carte de coopération intercommunale présentée par le Préfet en sa dernière mouture
- confier au cabinet d'avocats LLC et Associés, Bureau de Paris (181, rue de la Pompe – 75116 Paris) le soin de défendre ses intérêts, tant à un stade précontentieux que contentieux, en vue de saisir toutes voies de droit nécessaires à la contestation de la carte de coopération intercommunale présentée.

Objet : création d'un site internet

M. le Maire rappelle que l'équipe municipale a le projet de créer un site internet pour la commune de Lanloup. La Cybercommune Paimpol-Goëlo propose d'accompagner la commune dans ce projet avec différentes prestations pour un coût de 1 000,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

Objet : achat d'un défibrillateur

Il est rappelé que la communauté de communes avait lancé une consultation pour l'achat de défibrillateurs.

Après consultation l'offre la plus intéressante serait celle de l'UGAP pour un coût unitaire de 1 820,96 € HT. Une subvention de 641,66 € par appareil a été obtenue. Au final, cet achat reviendrait donc à la commune à 1 244,78 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'achat d'un défibrillateur (à l'unanimité)
- de choisir son emplacement dans la cour de la mairie (7 pour, 1 contre qui aurait préféré la cour de la salle des fêtes).

Objet : travaux sur réseau eaux pluviales à Bel Orient

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'effectuer des travaux sur le réseau d'eaux pluviales à Bel Orient.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces travaux
- de confier ces travaux à l'entreprise COSSE pour un coût estimé à 3 300,00 € HT.

Objet : signatures pour les actes en la forme administrative

M. le Maire informe l'assemblée que la rédaction de certains actes, particulièrement lors d'échanges, de ventes ou d'acquisition d'un montant peu élevé ou sans contrepartie financière est réalisée sous forme administrative, par le service Droit des Sols/rédaction d'actes, du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dans le cadre d'une mise à disposition de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'AUTORISER M. le Maire à signer et authentifier tous les actes à venir
- de DESIGNER MME Inès GONSE, adjointe au Maire, pour représenter la Commune en tant que partie à l'acte, lors de la signature des documents authentifiés par M. le Maire.

Objet : création d'un concours de maisons fleuries

Michelle MENGUY souhaite inciter les lanloupais à fleurir leurs jardins ou les façades de leurs habitations en remettant aux volontaires un bon d'achat à leur inscription en mairie.

Après discussions, les élus ne souhaitent pas de classement final, l'idée est simplement de motiver les habitants à embellir la commune. Le fait de jardiner au naturel est aussi à encourager. Tous les participants seraient récompensés mais plutôt en fin d'opération. Les quartiers les plus impliqués pourraient aussi être encouragés par des plantations sur le domaine public faites par la commune.

Les modalités précises de cette opération restent à définir.

Objet : point sur les travaux en cours

M. le Maire fait un point sur les travaux du cimetière. Les travaux de déblaiement et de talutage sont achevés. L'enlèvement des gravillons dans les allées et entre les tombes est en cours pour la mise en place du nouveau revêtement. M. le Maire informe que la commune a obtenu une subvention d'un montant de 5 442,00 € pour ces travaux au titre du programme 2016 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Les gravillons utilisés pour la mise en place de la plateforme près du Monument aux Morts seront réutilisés dans une partie d'un chemin piétonnier situé au bas du bourg pour un coût de 400,00 € HT.

Questions et informations diverses

- Pot fêtes des mères et pères de famille : dimanche 29 mai à 11h00 à la mairie.
- Salle des fêtes : démonstration autolaveuse ce jour, des devis seront demandés ; pour l'achat d'appareils électroménagers, des devis seront demandés pour un réfrigérateur de 250 litres, un congélateur à 3-4 tiroirs de 80 litres et un four micro-ondes avec grill de 40 litres.
- Bouches d'égout descellées : les services de la communauté de communes seront informés.
- Journée éco citoyenne : réunion d'information le 30 mai à 18h30 à la salle, le 4 juin le rendez-vous sera fixé à 9h00, le pique-nique du midi est ouvert à tous, un suivi des chantiers est à prévoir dans la journée, apéritifs et grillades offerts le soir aux participants sur inscriptions.
- Église : des travaux sont nécessaires dans la sacristie pour résoudre des problèmes d'humidité, les devis pour les menuiseries et pour la réfection de la chapelle sud sont en attente.
- Illuminations de Noël : commencer à réfléchir à la question.
- Arbre de Noël : formule à revoir, l'idée de préparer un spectacle style cabaret (musique, chants, sketches...) avec des adultes et des enfants intéressés est proposée ; un appel sera lancé dans le prochain bulletin.
- Autres : courrier des propriétaires d'une maison située venelle de la fontaine.

Fin de la séance à 22h00.

Signatures des membres présents